



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Destinataires:

- Membres actifs et associatifs
- Conférence active de la psychiatrie
- Responsables «tarifs» des membres actifs
- Commission technique Tarifs & conventions
- Membres de SMHC

Berne, le 24 janvier 2022

Tarif de la psychothérapie psychologique: le point sur les travaux et suite de la procédure

Chers Membres,

H+ Les Hôpitaux de Suisse et [Swiss Mental Healthcare](#) (SMHC) ont le plaisir de vous informer sur l'avancement des travaux et sur la suite de la procédure à propos de la psychothérapie pratiquée par des psychologues.

Afin de faciliter l'accès aux prestations de psychothérapie et de garantir une offre appropriée, le Conseil fédéral a décidé en [mars 2021 de changer de système](#): le modèle actuel de la délégation – les thérapeutes travaillent sous la surveillance d'un médecin – fait place à celui de la prescription. En d'autres termes, les psychologues pratiquant la psychothérapie pourront fournir et facturer leurs prestations de manière indépendante dans le cadre de l'AOS, sur la base de la prescription d'un médecin.

Cela implique des modifications à [l'ordonnance sur l'assurance-maladie](#) (OAMal; RS 832.102) et à celle sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS; RS 832.112.31). Ces changements, en lien avec une nouvelle structure tarifaire de la psychothérapie psychologique, doivent entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2022, avec un délai d'application courant jusqu'au 31 décembre 2022. Dès le 1^{er} janvier 2023, la facturation des prestations se fera exclusivement via la nouvelle structure uniforme à l'échelle nationale. Les chapitres correspondants du TARMED (02.02 et 02.03) devront être supprimés.

Afin de mettre en œuvre le passage du modèle de la délégation à celui de la prescription, les partenaires tarifaires, à savoir la Fédération suisse des psychologues (FSP) – qui représente également les intérêts de l'Association suisse des psychothérapeutes (ASP) et ceux de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée (SBAP) – ainsi que curafutura, santéuisse et H+ Les Hôpitaux de Suisse, se sont attelés au nouvel ouvrage tarifaire. Les intérêts des hôpitaux et cliniques sont défendus par des représentants du Secrétariat central de H+ et des experts des institutions membres.

Depuis la fin 2021, SMHC et H+ collaborent étroitement afin de coordonner et d'unifier la communication à l'intention de leurs membres, d'échanger sur les questions techniques qui leur sont posées et de renforcer la coopération pour trouver des solutions sur les thèmes encore en suspens pour la mise en œuvre.

En tant que tarif à prestation, la structure tarifaire devrait être principalement composée de positions au temps. Cela signifie que la saisie et la facturation porteront sur le temps effectif en

minutes, avec des limitations supérieures raisonnables médicalement. Cela pour que les prestations fournies puissent être facturées de manière correcte et précise. Seront prises en considération: les prestations thérapeutiques en présence de la patiente / du patient, les thérapies par téléphone ou autre moyen électronique ainsi que les rapports, les visites à l'extérieur et les urgences. Les fournisseurs s'engagent en outre pour que les prestations des thérapeutes en formation puissent être facturées de manière appropriée. À défaut, il en résulterait un important manque de financement et des incitatifs indésirables en termes de politique des soins.

Les travaux des partenaires tarifaires sur la structure tarifaire et le modèle de coûts devraient bientôt aboutir et les résultats être inscrits dans une convention de structure tarifaire nationale. Cette dernière sera ensuite soumise au Comité de H+ et, une fois adoptée par cette instance, sera mise au vote au sein des membres de H+.

Lorsque la convention sera signée par les membres de toutes les parties, les négociations pourront démarrer avec les communautés d'achat (tarifsuisse SA, HSK SA, CSS Assurance-maladie SA). Tant la Conférence active de la psychiatrie de H+ que la Commission technique Tarifs & conventions soutiennent la demande du Secrétariat central de H+ de mener les négociations tarifaires au niveau national avec une délégation de spécialistes. Dès que la structure tarifaire sera approuvée, le Secrétariat central de H+ demandera aux membres de lui confier le mandat de négociation.

Malgré les grands efforts consentis par l'ensemble des partenaires tarifaires pour élaborer très vite le tarif et les documents en vue de la soumission au Conseil fédéral, il faut s'attendre à ce que le délai d'introduction au 1^{er} juillet 2022 ne puisse pas être tenu. Il convient également de tenir compte du fait que, selon leur propre déclaration, les autorités fédérales ont besoin d'au moins six mois pour contrôler et approuver un nouveau tarif. Si cela devait se passer ainsi, un tarif provisoire devrait être négocié entre les fournisseurs de prestations et les communautés d'achat au titre de solution transitoire. Dans un tel cas de figure, il y aurait seulement deux scénarios possibles pour H+: soit les institutions continuent de facturer selon TARMED avec éventuellement une valeur du point plus élevée, soit la nouvelle structure tarifaire est appliquée avec une valeur du point transitoire. Il n'y a pas d'autre moyen pour assurer le passage du TARMED à la nouvelle structure tarifaire sans solution intermédiaire et sans trop grand investissement.

Nous vous assurons que nous travaillons à plein régime en espérant toujours parvenir à respecter le délai fixé par le Conseil fédéral. Malheureusement, cela ne dépend pas uniquement de nous.

En l'état du dossier, vous ne pouvez pas encore, en tant que membre, prendre des mesures concrètes pour vous préparer à l'introduction du tarif. Dès qu'il y aura du nouveau, nous vous informerons immédiatement.

Pour toute question, Bernhard Freudiger (bernhard.freudiger@hplus.ch) se tient volontiers à votre disposition.

Meilleures salutations



Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice H+



Prof. Dr. med. Erich Seifritz
Président SMHC